

Le château d'Aujac retenu pour le Loto du patrimoine

P. 16

Actu

ÉDUCATION :

D'Alzon continue
d'implanter l'uniforme

P. 3

Société

ÉDUCATION :

Harcèlement en milieu
scolaire : une grande cause
territoriale

P. 6

Économie

AGRICULTURE :

Problèmes agricoles et
satisfactions

P. 15

Université de Nîmes. Bourses étudiantes, ce qui change en 2023

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, avait annoncé en mars dernier, une revalorisation des bourses étudiantes de 37 euros par mois, à compter de la rentrée universitaire de septembre 2023, et leur élargissement aux étudiants des « classes moyennes ». En visite à l'Université de Nîmes le jeudi 31 août pour la pré-rentrée 2023, la Ministre en a profité pour partager les nouveaux dispositifs à destination des étudiants.



© GOT

Le nombre de boursiers augmente cette année. C'est 500 millions d'euros soit un demi-milliard débloqué par le gouvernement pour financer les nouvelles mesures en matière de bourses étudiantes, et notamment son extension aux classes moyennes, applicable dès la rentrée universitaire 2023.

Le montant de la bourse revalorisé

Objectif : renforcer l'accompagnement étudiant en cette rentrée, d'abord par la revalorisation des bourses (+37 € par mois minimum), la hausse du nombre de boursiers, mais aussi le gel des loyers en résidence étudiante (tous les échelons sont concernés par la hausse, le premier correspond à une mensualité de 145,4 euros, versés sur 10 ou 12 mois).

La nouvelle cafétéria du Crous, inaugurée ce jeudi en présence de la ministre Sylvie Retailleau, voit ses capacités d'accueil optimisées, le maintien du repas à 1 € créé pour tous les étudiants boursiers (ou en situation de précarité), et enfin le gel du tarif social du repas fixé à 3,30 € pour tous les étudiants.

Des distributeurs gratuits

de produits hygiéniques en accès-libre

«Sur le plan de la santé, mais aussi de la précarité, l'Université de Nîmes veut être au plus près», l'occasion d'une démo du Président de l'Université au distributeur de produits hygiéniques gratuits (première université française à proposer un distributeur gratuit de produits hygiéniques, gel douche, shampoing, dentifrice, déodorant...). Côté pratique sportive, «nécessaire pour la santé physique et mentale des étudiants» (Benoit Roig, président de l'Université de Nîmes), le dispositif Pass'Sport est renouvelé (permet aux étudiants boursiers de bénéficier

de 50€ pour financer leur inscription dans un club, une salle de sport ou auprès de la Fédération Française de Sport Universitaire).

Cette année, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Unîmes entendent mettre le «paquet» en matière de pouvoir d'achat et le bien-être des étudiants, bonne nouvelle, dans l'une des universités où la précarité des étudiants est la plus forte : 55% d'étudiants boursiers contre 37% au niveau national (données 2021).

Demande de bourse pour 2023-2024, délai dépassé ?

La date limite pour formuler une demande de bourse auprès du Crous était fixée au 31 mai 2023. Cependant le ministère de l'Education nationale précise que le dossier peut encore être constitué «mais le paiement de la bourse pourra de ce fait connaître un délai, et ne s'effectuera que lorsque votre dossier sera complet, avec notamment le certificat de scolarité fourni par l'établissement.»

Pour l'obtenir : remplir le dossier social étudiant (DSE), via le site messervices.etudiant.gouv.fr (justificatifs demandés : avis d'imposition, certificat de scolarité, etc...).

Gaëlle Ohan-Tchelebian



© Université de Nîmes

ÉDUCATION

D'Alzon continue d'implanter l'uniforme

L'uniforme continue d'habiller les élèves en salle de classe. Après les écoliers du primaire l'année dernière, c'est désormais au tour des sixièmes de s'habiller avec des habits fournis par le collège. Une initiative allant dans le sens « de l'égalité » pour l'institut Emmanuel D'Alzon.



© GOT

Les collégiens de sixième seront reconnaissables dans la cour de récré cette année. Un tee-shirt blanc, un gris, un vert kaki, un polo, un pull et une gourde, tous floqués du logo de l'institut.

En classe, la grande majorité des élèves accueille favorablement ces tenues standardisées. « Ça permet aussi d'avoir tous des habits assortis donc je trouve ça stylé », lance un élève. « C'est aussi trop bien parce que t'as pas à réfléchir longtemps le matin sur comment tu vas t'habiller », affirme une autre.

Les plus accros à la mode semblent également adhérer à la logique recherchée. « Moi je préférerais avoir mes habits, mais après je trouve ça bien, car comme ça les gens qui n'ont pas beaucoup de moyens ne sont pas embêtés. On a tous les mêmes habits donc personne ne peut dire que c'est moche », commente cette élève venant tout juste d'effectuer sa rentrée.

La décision s'est faite à main levée. L'institut a demandé aux parents d'élèves, par vote à main levée lors d'une réunion, d'opter ou non pour ces uniformes. « On pourrait dire que c'était un vote à l'unanimité. Tout le monde ou presque a voté pour si on ne compte pas les absents », explique

Marie Lachaud, responsable communication de l'institut.

« Ça a un côté fédérateur, ils se sentent bien, dans la même communauté, tous ensemble égaux. Il n'y a pas de signe d'appartenance. Ça peut éviter des problèmes de harcèlement du genre : tu n'as pas le dernier vêtement, alors tu es moins appelé à venir jouer au ballon », argumente-t-elle.

L'argument économique est également mis de l'avant. « Pour un peu plus de 100 euros, dans quel magasin peut-on trouver tous les articles dans notre pack ? », avance Marie Lachaud. Pour confectionner ces tenues, l'institut est passé par l'entreprise Comptoir Occitan.

« Les parents ont tout de suite adhéré, pour eux c'est la facilité », ajoute Marie Lachaud. L'établissement du Graudu-Roi de l'institut Emmanuel D'Alzon a adopté l'uniforme l'année dernière, lors de la création de l'école primaire au sein de ce collège.

L'institut Emmanuel D'Alzon affirme travailler depuis 5 ans avec l'ONG Campus Watch. Cette dernière, dont le président est un ancien élève de l'institut, est une organisation caritative spécialisée contre le harcèlement scolaire et en ligne.

Geoffrey Gaye

L'HUMEUR

Tous dans le rouge

Sans les Restos du cœur, la Croix-Rouge, la Banque alimentaire, le Secours populaire, combien seraient obligés de faire les poubelles ou de se résigner à ne plus manger à leur faim ? Des associations débordées par l'inflation et la pauvreté. Coluche avait anticipé les difficultés grandissantes dans notre société. Un lien social et vital maintenu par l'Etat et les généreux donateurs qui ne peuvent certes pas tout mais évitent ou repoussent une explosion sociale. Hausses du coût de fonctionnement, inflation avec la hausse des produits alimentaires, afflux de demandes d'aides pourraient obliger les associations à réduire le nombre de bénéficiaires et la quantité distribuée. Elles viennent de lancer un appel aux entreprises et aux pouvoirs publics, le Crédit Mutuel y répond. L'hiver s'annonce rude.

MC-Christine Dejax

Le Réveil du Midi

JOURNAL HABILLÉ À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

Edité par la SARL PRESSE EDITION PUBLICITÉ

Durée : 99 ans - Constitution : 1968

RCS NIMES C 680 200 425

Associés : Dejax M.C., Pons M., Boulet D.

Gérance : MC Dejax

LE REVEIL DU MIDI

43, bd Gambetta - 30000 Nîmes

Tél. : 04 66 76 18 90 - Fax 04 66 76 18 91

Courriel : reveil.du.midi@wanadoo.fr - annonce@lereveildumidi.fr

Site internet : www.lereveildumidi.fr

Plateforme dématérialisée :

http://lereveildumidi.e-marchespublics.com

Membre de Reso Hebdo Eco

N° Commission Paritaire : 0726 C 81583

ISSN : 1257 - 1172 - Dépot légal à parution

lereveildumidi.fr - CPPAP 0925 Y 94330

Abonnement : 45 € - Web uniquement : 25 €

Directrice de publication, Rédactrice en chef :

Marie-Christine DEJAX

Juridique, Commercial : Mathieu Dejax

Comptabilité : Yamina MOGHRIBI

Annonces légales, abonnements : Armand PELLISSIER -

annonce@lereveildumidi.fr

Journalistes : Geoffrey GAYE, Gaëlle OHAN-TCHELEBIAN,

pigistes et correspondants, alternants, RHE

PAO : Armand PELLISSIER, Prestataire de services : Franck

Mionnet

Régie publicitaire : au journal. Impression : Imprimerie

Clément - Route des Pommiers - Avèze - 30120 LE VIGAN

© photo : DR, SV, GOT, Conseil départemental, Mairie de

Nîmes, Le Réveil du Midi, Nîmes Métropole. Photo une

© Association du château d'Aujac

Occitanie : dès la rentrée 2023, transports gratuits pour les 12-26 ans!

Ce vendredi 1er septembre, la présidente de Région Carole Delga a réuni la presse à l'occasion de la rentrée 2023, l'élue a annoncé les nouveaux dispositifs qui entrent en vigueur avec pour vocation favoriser le pouvoir d'achat des plus jeunes... à commencer par la gratuité des transports.



© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

Gratuité des transports et plus de pouvoir d'achat pour les jeunes sont les maîtres mots de la rentrée 2023-2024. Salles de classes surchargées, conditions de suivi des cours, et le coût des études (carburant, alimentaire, énergie) «qui impactent beaucoup nos concitoyens, font que cette rentrée est un peu spéciale », était forcée de reconnaître la présidente de Région en début d'après-midi. Des restrictions sur l'alimentation aux produits d'hygiène : « le pouvoir d'achat est un sujet national, c'est pourquoi nous avons décidé d'investir massivement dans l'Éducation » (premier budget de la Région).

Pour répondre aux «inquiétudes des parents vis-à-vis des jeunes», la Région Occitanie entend servir d'exemple. Fourniture de manuels scolaires, ordinateurs, équipements pro, sans oublier la carte jeune (permet l'accompagnement des élèves notamment par l'aide

à la lecture, avec la possibilité d'obtenir un bon de 15 euros pour acheter par exemple un ouvrage).

Quant au tarif des repas (qui représente 7,30€/unité pour la Région, et un reste à charge d'environ 3,44 € pour les parents), les établissements bénéficient d'une dotation par lycée, une enveloppe destinée à aider les familles en difficultés. Mais surtout, la grande nouveauté...

TER et bus gratuits pour les 12-26 ans dans toute la Région

Dans une volonté de «développer toutes les mobilités», le train (TER) et le car seront gratuits pour les 12-26 ans (11 mois et 30 jours)* en Occitanie à partir du 1er janvier, soit plus d'un million de jeunes concernés, «une première en France, un effort massif» (C. Delga). *correspond à la tranche d'âge autorisée à voyager sans être accompagné

La gratuité des transports dans les 13 départements de la Région est le pilier du dispositif d'accompagnement des plus jeunes : «Le bus c'est le début de la socialisation», on reconnaît très bien ici le discours de la présidente Carole Delga. « Le train est l'armature, la colonne vertébrale des transports ». En un mois (juillet-août), 80 000 billets ont été vendus en Occitanie, «c'est 200 000 de plus que l'an dernier».

«C'est la gratuité par l'usage», expliquait le vice-président de l'agglo, J-L Gibelin, «qui récompense la fidélité (...) c'est un cercle vertueux, plus les familles utilisent les transports en commun, plus ils auront des prix diminués et donc la gratuité. »

Objectif: Faciliter l'accès à l'ensemble des lignes régulières de cars, «pas d'assignation à résidence», promet la présidente de Région, «pouvoir bouger librement». On n'oublie pas non plus le vélo : les lycéens de seconde, boursiers, pourront obtenir une aide à l'achat de 600 euros dans la limite de 50% du coût du vélo.

Orientation, « que les jeunes parlent aux jeunes »

Sur la partie orientation et formation, cette année la Région encourage les professionnels à venir parler de leur métier dans les établissements et invite, par la même occasion, les anciens élèves à venir partager leur expérience aux nouveaux arrivants, «souvent les meilleurs ambassadeurs pour valoriser les filières».

Enfin et toujours dans la même logique, la Région met en place cette année une «nouvelle instance de gouvernance» avec les jeunes, « car nous avons besoin d'être au contact avec les aspirations de la jeunesse » soulignait pour terminer la présidente de Région Carole Delga.

Gaëlle Ohan

ÉDUCATION

À Nîmes, l'école primaire Marie-Curie fait évoluer ses capacités d'accueil

Située au 30 chemin du Belvédère à Nîmes, l'école de Plein Air accueillait jusqu'à aujourd'hui exclusivement des enfants à besoins particuliers... Une reprise bien spéciale pour l'école primaire, qui dès la rentrée 2023, s'ouvre à tous les écoliers.



© DR

Voilà un jour particulier qui, pour les uns ravive des souvenirs, quand pour d'autres, il en crée de nouveaux... La rentrée te voilà, rue Enclos Rey, rue du Chapitre, ou rue de la Biche... à Nîmes, sous le poids des cartables les 12 220 élèves répartis sur les 83 écoles publiques de la métropole retrouvent ce lundi 04 septembre, les bancs de l'école et leurs camarades de classe.

Rebaptisée « Marie Curie » au chemin de Belvédère (Nîmes), l'école primaire « Le Plein Air » revoit ses conditions d'accueil en cette rentrée 2023, dans l'objectif de favoriser un système inclusif. « Fini le temps où l'école était toujours conçue de la même manière », pour la rentrée 2023, tous les élèves peuvent y être inscrits.

Pendant la période des inscriptions - clôturée le 17 juin dernier - l'ensemble des familles nîmoises (sur la zone ou en dehors) avait été sollicité pour n'exclure personne du groupe scolaire.

Des classes ordinaires pour une scolarité inclusive

Sa spécialité, l'accueil d'enfants à besoins particuliers (sur la Ville c'est 240 élèves atteints de handicaps accueillis en Unités Localisées d'Inclusion Scolaire), l'établissement démarre

donc l'année autour d'un nouveau projet : intégrer des classes dites « ordinaires ». Par des capacités d'accueil élargies, Marie Curie veut aussi encourager l'éducation partagée. Grâce au mélange des âges dans une même classe, « propice aux apprentissages et à l'entraide », l'établissement veut favoriser l'épanouissement de tous les élèves (en étant au plus près des besoins propres à chacun d'eux).

Avec au total 5 à 6 classes pour la rentrée 2023, l'objectif à terme est de parvenir à proposer 4 classes ordinaires et 4 classes spécialisées. Gel du prix de la

cantine, développement des activités périscolaires, rénovations majeures...

« Tout est fait pour qu'enfants et parents abordent cette nouvelle année dans des conditions optimales avec la performance scolaire comme principal objectif », a déclaré Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes, à l'occasion de cette nouvelle rentrée.

Quelques chiffres

Afin de pouvoir accueillir de nouveaux élèves, l'aménagement de locaux ALSH en 2 classes à Marie Curie (81 318€) a été réalisé pendant l'été. Du côté de la réhabilitation des bâtiments « préoccupation principale de la Ville », pour maintenir de bonnes conditions d'accueil des élèves, l'établissement fait aussi partie des 13 écoles où ont été refaites les peintures intérieures (coût total : 87 114€)

Au total c'est 3,3 M€ injectés dans les travaux pour améliorer les conditions d'apprentissage (dont 920 000 € pour le dédoublement et l'ouverture de nouvelles classes). Le budget global annuel alloué au secteur scolaire s'élève à 38,5 M€, ce qui en fait le 2e budget annuel de la Ville.

Gaëlle Ohan



© GOT

Rentrée scolaire : Que des bonnes nouvelles pour les 3 830 élèves alésiens

Pour cette rentrée 2023/2024, Max Roustan se réjouit d'une baisse notable des demandes de dérogations qui passent de 80 à 40 demandes cette année.



© Louis Givélet

La construction de salles climatisées se poursuivra durant les vacances d'automne et de Noël afin d'équiper l'ensemble des écoles maternelles de la Ville d'Alès à la rentrée 2024. Des travaux d'accessibilité ont par ailleurs été engagés à Paul-Langevin, Veigalier, Faubourg-du-Soleil et Mandajors, un éclairage à leds a été installé à Louis-Pasteur, la façade de l'école de Tamaris a été rénovée, le carrelage des sanitaires de la mater-

nelle Claire-Lacombe et les volets roulants des Prés Saint-Jean ont été remplacés. Les portes ont été reprises à Montée-de-Silhol, les sanitaires et les portes à Tamaris (maternelle), et les huisseries ont été remplacées au Panséra et à Paul-Langevin (élémentaire). Au sujet des cantines, 70 % du prix des repas est pris en charge par la Ville d'Alès, soit environ 1 M€ par an (coût d'un repas 10€, facturé entre 1 et 4,25€ en fonction du quotient familial).

Pour des repas de qualité, les circuits courts sont privilégiés depuis 2016.

Ce sont 18 ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage, les études surveillées (dans 5 écoles) ou les actions éducatives, culturelles, sportives en direction de la petite enfance (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire avec l'intervention d'acteurs associatifs), qui apportent une aide aux enfants entre 2 et 16 ans issus exclusivement des quartiers politiques de la ville.

Pour l'année scolaire 2023/2024, les projets sont reconduits et, pour certains, renforcés autour des axes "respect, laïcité, citoyenneté, vivre-ensemble, autonomie et épanouissement personnel". 52 actions petite enfance, 10 actions périscolaires et 52 actions extrascolaires sont encore prévues cette année.

L. Givélet

Harcèlement en milieu scolaire : une grande cause territoriale

La Ville d'Alès s'engage dans la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire en lançant cette rentrée une campagne de prévention inédite.



© DR

« C'est un sujet qui m'interpelle depuis que j'ai 12 ans et que je représentais mes camarades de classe. Ce combat très ancien me tient donc à cœur, il est d'ailleurs fondateur de mon engagement public », a expliqué Christophe Rivenq.

La Ville d'Alès a conçu et édité des flyers pédagogiques regroupant numéros utiles, bons conseils, fiche diagnostic du harceleur et liste des sanctions dissuasives. Ces flyers seront distribués dès la rentrée, notamment dans tous les bus scolaires. « Nous avons pris le parti de parler aux potentiels harceleurs, car le harcèlement est parfois insidieux et ne se manifeste pas toujours clairement. Il y a un vrai travail de sensibilisation à faire. » Pour cela jus-

tement, les agents de la police municipale d'Alès vont aussi intervenir dès le mois de septembre en milieu scolaire. Enfin, une campagne d'affichage enfonce actuellement le clou « afin de toucher le plus grand nombre et notamment d'attirer l'attention sur la nécessité de dénoncer, et non pas à subir », précise Christophe Rivenq. Rappelons que le harcèlement est un fléau qui touche les élèves au collège, au lycée et, désormais, aussi à l'école primaire. Environ 6 à 10 % des jeunes sont confrontés au harcèlement en milieu scolaire, avec des violences qui perdurent aussi en dehors du cadre éducatif via les réseaux sociaux.

L. Givélet



Le Réveil du Midi - 43 boulevard Gambetta 30000 NIMES
Tél : 04.66.76.18.90 - Fax : 04.66.76.18.91
reveil.du.midi@wanadoo.fr - www.lereveilmididi.fr
Plateforme : <http://lereveilmididi.e-marchespublics.com>

Selon arrêté ministériel paru dans le Journal Officiel du 28 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales : tarification au caractère (0,163 € HT par caractère), ainsi qu'une tarification au forfait pour les annonces de constitution (normis GAEC), dissolution, liquidation et procédures collectives pour l'année 2022. Le tarif d'une insertion judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ni ristourne sur facture.

CONSTITUTIONS

N° L03432



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-David RAYMOND en date du 5 septembre 2023, il a été constitué la société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FKV

Forme : société civile

Objet : l'Acquisition, l'administration et la gestion par location et vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que la détention en pleine propriété, nue-propriété ou en usufruit de ces derniers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 2.000,00 € apport en numéraire

Siège : NIMES (30000), 5 Avenue Franklin Roosevelt

Gérant : Madame Vanessa Marie-Yvette FERNANDEZ, demeurant à NIMES (30900), 592 chemin des Aphyllanthes, est nommée gérante pour une durée indéterminée et sans rémunération.

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation : RCS NIMES

Pour avis et mention, Le Notaire

N° L03434

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Remoulins du 31/08/2023, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI T.F.B

Capital social : 1.000 Euros

Objet social : Acquisition et la gestion, par voie de location ou autrement de tous immeubles ;

Siège social : 231 Rue Marc Seguin 30210 REMOULINS

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : Madame Blandine FONDACCI et Monsieur TREILLES Fabrice demeurant ensemble 231 rue Marc Seguin 30210 REMOULINS sont nommés premiers gérants de la société pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de NIMES

Pour Avis, Les co-gérants

N° L03379



**LES AVOCATS
DU THELEME
Société Civile
Professionnelle
d'Avocats
Immeuble le Thélème
500 rue Léon Blum
34965 Montpellier
Cedex 2
Tél : 04-67-64-27-24**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date du 31/8/2023, il a été constituée la société dénommée **FD IMMO** - **Forme :** Société civile immobilière - **Siège :** 45 Impasse des Coronilles, 30250 AUBAIS - **Durée :** 99 ans - **Capital :** 1 000 euros - **Objet :** l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes - **Gérance :** Monsieur Stéphane DESWEEMER, domicilié à AUBAIS (30250), 45 Impasse des Coronilles, et Monsieur Julien FILHOL, domicilié à AIGUES VIVES, 155 Chemin des Pins - **Clauses relatives aux cessions de parts :** les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire - La Société sera immatriculée au RCS de NIMES.

N° L03371

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 août 2023 a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** "SCI ORPS"
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1 000 € divisé en 1 00 parts de 10 € chacune entièrement libérées,
Siège social : 5 rue du Porche, 30360 SAINT HIPPOLYTE DE CATON
Objet : acquisition de tous droits et bien immobiliers
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,
Gérance : la gérance est assurée par Monsieur Philippe Stein, demeurant 5 rue du Porche 30360 SAINT HIPPOLYTE DE CATON
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes.

Pour Avis, La Gérance

N° L03388

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date 04/08/2023 à VAUVERT (30), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** SAS - **Dénomination :** NEW HOUSE - **Siège :** Lot 26 ZAC Côté Soleil 422 Lieu-Dit les Banlènes 30600 VAUVERT - **Durée :** 99 années - **Capital :** 10000 € - **Objet :** Négoce de tous matériaux de construction dans les domaines de l'habitat, de l'industrie et commerce, Négoce et conseil pour la conception et réalisation d'espaces extérieurs en gazon synthétique et éléments de décoration - **Admission aux assemblées et droit de vote :** Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les AGO et au nu-propriétaire dans les AGE. Chaque action donne droit dans les bénéficiaires et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente - **Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - **Président :** M. Morade LAARAJ, né le 12/06/1985 à BAGNOLS-SUR-CEZE (30), demeurant 28 Avenue de Marsillargues 30470 AIMARGUES, nationalité : Française - La Société sera immatriculée au RCS de NIMES..

N° L02924

Aux termes d'un ASSP en date du 31/07/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** ARLHEM
Objet social : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
- A caractère exceptionnel, l'aliénation d'immeubles au moyen de vente, échange ou apport en société.
Siège social : 80 Impasse des Dauphins, 30127 BELLEGARDE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES
Co-gérance : M. LEROY Arnaud, demeurant Ancienne Route de Varages, Lieudit l'Eau Salée, 83670 BARJOLS et M. AUSSILLOU Guilhem, demeurant 80 Impasse des Dauphins, 30127 BELLEGARDE
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers sont soumises à agrément.

N° L03427

Aux termes d'un ASSP en date du 07/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** KAYO FERRONNERIE
Objet social : La création d'objets en fer forgé, ferronnerie d'art, négoce d'objets de décoration.
Siège social : 50 chemin de la Velle, 30131 PUJAUT
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES
Président : MATH HOLDING, SARL au capital de 3 069 145 €, ayant son siège social 50 chemin de la Velle, 30131 PUJAUT, RCS de NIMES n°879 225 563

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession ou transmission des actions de l'associé unique est libre

N° L03428

Aux termes d'un ASSP en date du 05/09/2023, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AD DECO

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - La réalisation de tout ouvrage en pierre artificielle, de tous décors intérieurs et extérieurs, sur tous supports, sous quelque forme que ce soit ; - la représentation, le courtage, le négoce et toute autre forme de commercialisation de tous produits artistiques ou de décoration ; - l'achat, la vente, l'échange, l'importation et l'exportation de tous produits, marchandises et objets similaires, connexes ou annexés à l'objet social mentionné ci-dessus ; - la location ou sous-location de tous logements meublés ou non, de tous locaux commerciaux, industriels et de terrains nus.

Siège social : 352 Route d'Aubais, 30670 AIGUES VIVES

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES

Président : M. GONZALEZ Anthony, demeurant 352 Route d'Aubais, 30670 AIGUES VIVES

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Libre par l'actionnaire unique. En cas de pluralité d'actionnaires, cession libre entre actionnaires et agrément en cas de cession à un tiers

N° L03436
SUI GENERIS
AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 20/07/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IMMODIAG QUISSAC

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet.

Siège social : 22 rue Taisson, Appartement 22, 30100 ALES

Capital : 720 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES

Co-gérance : M. RAMETTE Jean-Philippe, demeurant 58 chemin des Gourts 30340 MONS ; Mme ACHARD LICHÈRE Cécile, demeurant 869 route d'Auzas 30140 SAINT JEAN DU PIN ; M. DE JONG Michel, demeurant 107 E impasse des Camélias 30900 NIMES ; M. FOURNERET Brice, demeurant 22 rue Taisson 30100 ALES ; M. SADATE Alexandre, demeurant 4 rue de la Garance 34830 CLAPIERS ; Mme BELAOUNI Asmaa, demeurant 69 impasse des Pageots, Carnon, 34130 MAUGUIO ; M. AKESSOUL Philippe, demeurant 12 rue Berthelot 34000 MONTPELLIER et M. VINCENT Olivier, demeurant 555 chemin de l'Arbousset 30140 BOISSET ET GAUJAC

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qui justifie préalablement de leur qualité d'associé ou de salarié de la SAS IMADIAG et qu'avec le consentement des associés représentant plus de 3/4 du capital social.

**Pour avis
La gérance**

N° L03433

Aux termes d'un ASSP en date du 04/09/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DAVIDS LOC

Objet social : Achat, vente, location sans chauffeur de tous véhicules automobiles, industriels ou utilitaires, de remorques et autres engins roulants ;

Siège social : Route d'Alès D 981, Lieudit Les Sablas, 30700 MONTAREN ET ST MEDIERS

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES

Président : DAVIDS, SAS au capital de 5 160 042 €, ayant son siège social Route d'Alès D 981, 30700 MONTAREN ET ST MEDIERS, RCS de NIMES n°419 043 716

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations.

Clause d'agrément : Agrément de toute cession par l'Assemblée Générale Extraordinaire à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Chaque action donne droit à une voix.



N° L03458

LEGI-ACT'
Société d'Avocats
3 Av. de la Synagogue
Résidence Bonaventure
BP 10091
84006 Avignon Cédex 1

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE-LES-AVIGNON du 07.09.2023, il a été constitué sous la dénomination ci-dessous une société par actions simplifiée régie par la Loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LE FOURNIL D'ANTOINE

Capital : 1 500 euros composé uniquement d'apports en numéraire

Siège social : 58 route d'Avignon 30650 ROCHEFORT-DU-GARD

Objet : - Boulangerie, pâtisserie, confiserie, viennoiseries, pizzas, traiteur, glacier, sandwicherie, vente de chocolats, vente de boissons, à emporter ou à consommer sur place,

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,

- la participation directe ou indirecte de la société dans toute opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NIMES.

Président : M. Antoine LEGRAND, demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON (30400) 10 avenue de Rheinbach

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix

Clauses restreignant la transmission des actions : Toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires, statuant à la majorité en nombre des associés, représentant au moins la moitié des actions.

Le Président

N° L03445

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BELLEGARDE du 6 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASSANDRE BEAUTE

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 Euros

Siège social : 6 bis Rue de la République 30127 BELLEGARDE

Objet social : Soins esthétiques, institut de beauté, bronzage, maquillage, manucure, soins aux technologies modernes et vente de tous produits de beauté, parfumeries et accessoires

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérante : Mme Cassandre DURIN 444 Rue des Mésanges 30127 BELLEGARDE

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nimes

Pour Avis, Le représentant légal



N° L03442

Cabinet MARTINUZZI & Fils
Expertise Comptable
362 rue Georges Besse
30000 NIMES

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BR IMMOBILIER

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location, bail ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; La cession éventuelle et exceptionnelle de tous biens ou droits immobiliers ; Les emprunts de tous les fonds nécessaires à cet objet et la constitution de toute sureté réelle ou autre garantie sur un ou plusieurs biens et droits immobiliers,

Siège social : 35 rue Delon Soubeyran, 30900 NIMES

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES

Co-gérance : M. BEAURY Yoann, demeurant 1 rue du Général Pierre Koenig, 30000 NIMES et M. BEAURY Quentin, demeurant 1 rue du Général Pierre Koenig, 30000 NIMES

MODIFICATIONS

N° L03444

**LES AVOCATS
DU THELEME**
Société Civile
Professionnelle
d'Avocats
Immeuble le Thélème
500 rue Léon Blum
34965 Montpellier
Cedex 2
Tél : 04-67-64-27-24

2W

**Société par actions simplifiée
au capital de 408 086 euros**
Siège social : 40 Avenue
Jacques-Yves Cousteau
34740 VENDARGUES
817 424 427 RCS
MONTPELLIER

Aux termes d'une décision en date du 17/08/23, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1283 A chemin de Russan, 30000 NIMES à compter du même jour. La Société, immatriculée au RCS de MONTPELLIER fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NIMES. Président : M. Frédéric WALLGREN demeurant 1283 A chemin de Russan, 30000 NIMES.

N° L03380

SCI THOCAM, société civile immobilière au capital de 1 500 €.

Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 504 684 507.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 20 août 2023, il a été décidé de transférer le siège social situé Combe Guiraudenque 30110 LAVAL-PRADEL au 536 Boulevard Talbot 30100 ALES à compter du 20 août 2023 et de modifier l'article des statuts en conséquence.

Pour avis



N° L03366

**Etude de Maîtres
LAPEYRE,
DUCROS et
AUDEMARD**
Notaires associés
à Avignon (Vaucluse)
1 rue des Ciseaux d'or

KREKLE

**Société civile immobilière
au capital de 1.000euros**
**GAUJAC (30330),
rue du Puits Quartier le Canet**
RCS NIMES 478.672.694

**CHANGEMENT DE
GÉRANT**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale du 28 août 2007 les associés ont pris acte de la démission de Madame Elodie JOURDAN II née RUIZ, gérante de la société et nommé Monsieur Kenneth JOURDAN 2, demeurant à GAUJAC (30330), rue du Puits Quartier le Canet nouveau gérant sans limitation de durée à compter du 28 août 2007

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Modification sera faite au RCS de NIMES.

Pour avis

N° L01853

**FRED A VOTRE SERVICE
SAS au capital de 200 euros**
Siège social :
261 avenue du Grand Duc,
30390 ARAMON
903 984 300 RCS NIMES

MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 08/06/2023, l'associé unique a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de : la fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter. Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration, et modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social au 92 Grand Placo, 30330 SAINT PAUL LES FONTES, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

N° L03004

ARDIYA
SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
1 Promenade de la Pondre
30540 MILHAUD
RCS de NIMES n°489 505 180

L'AGE du 01/07/2023 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 3 - OBJET SOCIAL : les activités suivantes : Toutes activités de marchand de biens.

La décision sera effective à compter du 01/07/2023, l'article 3 - OBJET SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement. Modification au RCS de NIMES.

**Pour avis
LA GERANCE**

N° L03397



Maître Marine GUIDERA
12, rue Boieldieu
34500 BEZIERS

**SOCIETE DES NOUVEAUX
ATELIERS DE
METALLERIE**
société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 €
siège social :
11 Draïlle des Espinaux
30340 ST PRIVAT DES
VIEUX
RCS NIMES 481 623 494

Aux termes d'une délibération en date du 11/08/2023, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant M. Michel WUILLAI, demeurant 451 Vieille Route d'Anduze, 30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES, pour une durée illimitée en remplacement de Messieurs Emilio PERSELLO et Richard TAITON, démissionnaires, à compter du même jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NIMES.
Pour avis : la gérance

N° L03355

KEPPLER DUCROS
SCI au capital de 16 769 392 €
Siège social : La Miranvière
110 Boulevard du Midi
30133 LES ANGLÉS
RCS de NIMES n°318 799 657

L'AGE du 15/03/2023 a décidé à compter du 15/03/2023 de rendre effectif le départ de M. DUCROS Georges aux fonctions de co-gérant pour cause de décès.
Modification au RCS de NIMES

N° L03395

**LCE MECANIQUE POIDS
LOURDS**
SARL au capital de 1000 euros
Siège social :
54 Chemin du Ponteil
30190 BOURDIC
838 553 915 RCS NIMES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/08/2023, il résulte qu'il a été décidé :
Premièrement : de procéder à l'augmentation de son capital par apport en numéraire suite à la création de 1000 de parts sociales à 1€ en date du 22/08/2023
Le capital social est de : 2 000€
En conséquence l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Deuxièmement : nomination d'un co-gérant : CAYRIER-VIEILLEDENT Jonathan, né le 20/04/1986 à Nîmes, demeurant 221 Chemin des Cruelles 30190 BOURDIC, de nationalité Française, Célibataire
Troisièmement : adjonction d'activité :
- Mécanique générale ; Mécanique Poids Lourds ; Mécanique Agricole
- Achats, ventes et locations de véhicules d'occasions ; Locations de Matériels
En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
RCS NIMES

Pour avis,



N° L03440

**LES AVOCATS
DU THELEME**
Société Civile
Professionnelle
d'Avocats

Immeuble le Thélème
500 rue Léon Blum
34965 Montpellier
Cedex 2
Tél : 04-67-64-27-24

SARL HORIZONS TRAVELS
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social :
122 avenue du Walhalla
Bâtiment 1 - Parc Eurêka
Immeuble Business Plaza
34000 MONTPELLIER
849 036 686 RCS
MONTPELLIER

Par décision du 30/08/23, l'associée unique a transféré le siège social au 6 rue des Lucques, 30220 AIGUES MORTES à compter du même jour. La Société, immatriculée au RCS de MONTPELLIER fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NIMES. Gérance : M. Cédric JULLIAN demeurant 6 rue des Lucques, 30220 AIGUES MORTES.

N° L03399

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DÉLÉGUÉ**

Dénomination : COMAT SUD EST.
Forme : SAS.
Capital social : 500000 euros.
Siège social : ZAC de la Trajectoire, 30540 MILHAUD.
448851543 RCS de Nîmes.
Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2023, à compter du 27 juin 2023, les associés ont pris acte de la modification de la direction :
- Directeur général : Madame Aude DE TOURNEMIRE, demeurant 1 bis, rue des Granges, 49460 FENEU (nomination).
- Directeur général délégué : Monsieur Vincent RUVEL, demeurant 19, rue Laffargue, 47000 AGEN (nomination).
Mention sera portée au RCS de Nîmes

N° L03405

A l'issue de L'AGE du 27/03/2023 de la SARL EMMA ; capital : 7 622 € ; siège social : 22 Rue Emile Zola 30220 AIGUES MORTES ; immatriculée au RCS Greffe TC de Nîmes sous le n° Siret : 42206384200013, décision prise de transférer le siège social au 80 Rue du Château Montcalm, Hameau Montcalm, 30600 VAUVERT à compter du 31/03/2023.

Article 4 des statuts modifié en conséquence.

La gérance,

N° L02010

Aux termes de l'AGE du 01/06/2023 de la SCI AVIRONI, société civile immobilière au capital de 1 000 €, RCS NIMES 484 781 315, le siège social a été transféré du 5812 chemin du Ranquet Mas Guiraud Vieille Route du Valat d'Arias 30340 SALINDRES au 257 route du Ranquet 30340 SALINDRES à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS de Nîmes.

N° L03450



55 Allée de l'Argentine
Imm. L'Alphatis 1 - Bat.C
30900 NIMES
04.66.67.56.42
contact@cabinefontanes.fr

AMPS

SARL Au capital de 223.000 €
Route Nationale 113
Le Pôle Position
30310 VERGEZE
RCS NIMES 484 627 542

Par A.G.E en date du 07/08/2023, la SARL AMPS représentée par M. Philippe RAT, a décidé de modifier son objet social ainsi :

- L'exploitation d'un garage automobile avec tous les services attachés : mécanique, carrosserie, peinture, nettoyage de véhicules
- L'achat, la location sans chauffeur, la ventes de tous véhicules et tous moyen de transports terrestre et maritime.
- L'achat, la vente, la reprise, l'importation, l'exportation de tous véhicules et engins à moteur, neufs ou d'occasions, de pièces détachées et d'accessoires.
- L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières de sociétés commerciales.

A compter du 7 Août 2023.
Modification au RCS de NIMES.

N° L03449

LEROY INVEST
sas au capital de 50 000 euros
53 Rue du Danemark,
84100 ORANGE
889 359 634 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision en date du 28.08.2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 53 Rue du Danemark, 84100 ORANGE au 13 Montée du Bonbonnier 30133 LES ANGLÉS à compter du 01.09.2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de AVIGNON sous le numéro 889 359 634 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NIMES. Président : Frédéric LEROY, demeurant 13 Montée du Bonbonnier, 30133 LES ANGLÉS. Directeur général : Stéphanie LEROY, demeurant 13 Montée du Bonbonnier, 30133 LES ANGLÉS.

N° L03441

MP.IDE
SARL au capital de 6 000 €
2 Quai de la Fontaine
30900 NIMES
824 685 754 RCS NIMES

Aux termes du PV de l'AGE en date du 01.08.2023 et du PV de la gérance en date du 06.09.2023 le capital social a été réduit d'une somme de 3600 €, pour être ramené de 6 000 € à 2400 euros par rachat et annulation de 3600 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : **ancienne mention** : capital 6 000 € ; **nouvelle mention** : capital 2 400 €.

N° L03454



Provence Conseil Audit
et Expertise Comptable
12, Rue Boisjélin
13430 EYGUIÈRES
04.90.50.15.83

DELFIU BTP
SASU au capital de 1000€
Mas de Crespine,
34660 Cournonterral
881 446 900 RCS
MONTPELLIER

Par décision du 31/08/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social Mas de Crespine, 34660 COURNONTERRAL au 8 Rte de Baron, 30190 COLLORGUES à compter du 01/09/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Sté immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n°881 446 900 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NIMES. Président : M. Thibault DELFIEU, demeurant 8 Rte de Baron, 30190 COLLORGUES.
POUR AVIS, Le Président

N° L03402

SCI MAS DE MARQUET
Société civile immobilière
1 150 300€
Mas de Marquet
30300 BEAUCAIRE
444 981 963 RCS NIMES

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 21 juillet 2023, Monsieur Jean NOYER démissionne de ses fonctions de gérant de ladite société et nomme en remplacement Monsieur Alain NOYER demeurant à 1092 BELMONT SUR LAUSANNE (SUISSE) chemin des Pralets 39 et Monsieur Christophe HÄNSSLER, demeurant à KIRCHLINDACH (SUISSE) NIESENWEG 4 à compter du 21/07/2023.

Mention sera faite au RCS de Nîmes.

N° L03403

**SISA DE LA MAISON DE
SANTE DE LA VAUNAGE**
Sté Interprofessionnelle de
Soins Ambulatoires
Au capital de 4 223 €
Siège social :
252A Rue du Levant
30420 CALVISSON
RCS Greffe TC de Nîmes :
81760548800029

A l'issue de l'AGE du 01/06/2023 entérinant les décisions prises lors de l'AGE tenue le 12/04/2018 de la SISA DE LA MAISON DE SANTE DE LA VAUNAGE, au capital de 4223 € Siège social : 252A Rue du Levant 30420 CALVISSON RCS Greffe TC de Nîmes : 81760548800029, décision prise de modifier le capital social à compter du 12/04/2018 pour le rendre variable.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4 223 Euros.

Nouvelle mention : capital minimum : 4 223 Euros ; capital souscrit : 4 223 Euros ; capital maximum : 42 000 Euros.

Article 9 modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS Greffe TC de Nîmes

SUCCESSIONS

N° L03368



Vincent GUICHARD
Notaire Associé
165 route de Nîmes
Pôle Constance,
30220 AIGUES-
MORTES

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 26 juin 2019.

Monsieur Pietro Claudio Diego **MALTESE**, en son vivant retraité, demeurant à AIGUES-MORTES (30220) 31 Boulevard Intérieur Sud. Né à TUNIS, (TUNISIE) le 18 novembre 1939. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité ITALIENNE. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CAVEIRAC (30820) (FRANCE), le 13 juin 2023.

A consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charlotte LAURENT-PEREZ, Notaire soussigné, au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Christophe GUIRAUD, Mathieu FUMET et Vincent GUICHARD Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à AIGUES-MORTES, 165 Route de Nîmes, le 25 août 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Charlotte LAURENT-PEREZ, notaire à AIGUES-MORTES 30220, référence CRPCEN : 30100, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NIMES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° L03398



**Notaires Associés
à NIMES (Gard)**
13 rue Général Perrier

**ACCEPTATION
SUCCESSION A
CONCURRENCE ACTIF
NET**

Suivant acte reçu par Maître Xavier MARGERIT, Notaire associé de la société par actions simplifiée «NOTAIRES NEMAUSUS», titulaire d'un Office Notarial à NIMES, 13, rue

Général Perrier, soussigné, le 31 juillet 2023, a été reçue l'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de : Monsieur Zaib **NASIR**, en son vivant restaurateur, veuf de Madame Nosheen **MISBAH**, demeurant à NIMES (30000) 38 rue Porte de France. Né à GUIRAT (PAKISTAN), le 1^{er} janvier 1968. Décédé à LAHORE (PAKISTAN), le 24 mai 2021.

Par : Madame Nosheen **MISBAH**, veuve de Monsieur Zaib **NASIR**, demeurant à NIMES (30000) 15 rue Porte de France. Cette acceptation a été effectuée auprès du Tribunal judiciaire de NIMES le 28 août 2023 sous le numéro RG 23/00543 et a été publiée au BODACC.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**Pour insertion
Le notaire**

REGIMES
MATRIMONIAL

N° L03417



**Denis BONGENDRE
Hélène PEUCH**
Notaires Associés
49 Impasse des
Carigans
ZAC de Tésan
30126 ST LAURENT
DES ARBRES

CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Denis BONGENDRE, Notaire associé de la SCP «Denis BONGENDRE et Hélène PEUCH, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à SAINT-LAURENT-DES-ARBRES, CRPCEN 30060, le 1^{er} septembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS PURE ET SIMPLE entre :

Monsieur Moussa **DJOUABI**, cariste, et Madame Bekhta **OSMANE**, sans profession, demeurant ensemble à SAINT LAURENT DES ARBRES (30126) 48 impasse des Lauriers.

Monsieur est né à SAINT LAURENT DES ARBRES (30126) le 17 novembre 1968.

Madame est née à BENI DERGOUN (ALGERIE) le 23 août 1970.

Mariés à la mairie de SAINT LAURENT DES ARBRES le 2 septembre 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**Pour insertion
Le notaire**



**Retrouvez
Le Réveil
du Midi
sur Facebook et Twitter**



DISSOLUTIONS

N° L03429



**Cabinet MARTINUZZI
& Fils**
Expertise Comptable
362 rue Georges Besse
30000 NIMES

**STYLELINE SUD
SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
12 rue de la Poste
30129 REDESSAN
RCS de NIMES n°880 362 561**

L'assemblée générale extraordinaire du 31/07/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/07/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateurs M. COLLIN Mathias, demeurant 12 rue de la Poste, 30129 REDESSAN et Mme COLLIN née MARECHAL Catherine, demeurant 12 rue de la Poste, 30129 REDESSAN et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

N° L03377

**OUTFIT BY EF
SARL au capital de 200 €
Siège social :
254 Route de Rouquairol
30900 NIMES
RCS de NIMES n°913 870 580**

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme TOUHRI Elissa, demeurant 254 Route de Rouquairol, 30900 NIMES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

N° L03463

**SCM DES DOCTEURS BIHL
& JULIA**
Société civile de moyens
Au capital de 5 335,72 €
Siège social : 480 AVENUE
SAINT-ANDRE DE CODOLS
IMMEUBLE « LE
MERIDIEN »
30900 NIMES
403 754 005 R.C.S. Nîmes

DISSOLUTION

L'AGE a prononcé en date du 01/06/2023 la dissolution anticipée de la société à compter de cette décision. M. Thierry BIHL demeurant 8 Impasse de l'Azerolier 30900 NIMES, a été nommé en tant que liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société. Mention sera faite au RCS de NIMES.

N° L03411

**SORAYLINE GESTION
Société Civile Immobilière
Capital : 100,00€
Siège social à NIMES (30900),
52 Route de Sauve
SIREN 497 997 569 RCS de
NIMES**

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 10 juillet 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 juillet 2023.

Monsieur Willy Didier **SOJA**, demeurant à NIMES (30900), 1385 chemin du Golf, est nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus, pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur soit à NIMES (30900), 1385 chemin du Golf. Dépôt RCS NIMES.

**Pour avis et mention,
La gérance**

N° L03075

**«PERRIN»
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
915 Chemin de l'Espéran
30130 SAINT ALEXANDRE
N° RCS NIMES 894 696 954**

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 Août 2023 il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Sonia **PERRIN** demeurant au 915 Chemin de l'Espéran 30130 SAINT ALEXANDRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société soit 915 Chemin de l'Espéran 30130 SAINT ALEXANDRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : NIMES

Pour vos annonces
légales,
utilisez la
plateforme !
**annoncelegale.
lereveildumidi.fr**
Attestations et
factures
délivrées sans
attente pour le Gard
et tous les autres
départements !

CLOTURES

N° L03092

VILANGA

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de
liquidation :
12 Boulevard Charles Mourier
30620 BERNIS
910 687 250 RCS NIMES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 11 août 2023 au 12 Boulevard Charles Mourier 30620 BERNIS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Éric DE VILLEPOIX, demeurant 12 Boulevard Charles Mourier 30620 BERNIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 juillet 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nîmes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

N° L03362

CEBEJI

Société civile Immobilière
en liquidation
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
102 Chemin de Très Patas
30980 LANGLADE
R.C.S Nîmes : 479 269 631

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/07/2023 de prononcer la clôture de liquidation de la société avec effet au 31/07/2023.

Les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur BEY Jacques, né le 25/02/1955 à Aurillac (15), domicilié 100 Chemin de Très Patas 30980 LANGLADE et le décharger de ses fonctions.

Les actes et pièces relatifs à cette décision seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nîmes.

Pour avis et mention
Le liquidateur

N° L03369

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31/03/2023, Les associés de la Société SARL PETRIN CEVENOL, S.A.R.L. au Capital de 7622.45 euros, dont le siège social est 5 Rue Basse 30440 SUMÈNE, immatriculée au RCS de NIMES sous le N°421 688 037, ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la clôture de la liquidation et donné quitus de son mandat au liquidateur Monsieur BRUN Patrick demeurant 3 Impasse des Fauvettes 30320 MARGUERITTES.

Un procès-verbal de cette assemblée sera déposé au Registre du commerce et des Sociétés de Nîmes.

Pour Avis
Le Gérant



N° L03391
FMI Conseils/Nîmes
Expertise Comptable
Tél 04.66.23.19.34
contact@fmiconsils.fr

SCI UCHRONIE
Société en cours de liquidation
Au capital de 1000 €
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy Bât.A3
30900 NÎMES
RCS NÎMES 514 034 990

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée générale du 2 août 2023, les associés, après lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé celui-ci de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nîmes.

Pour Avis

N° L03455

SORAYLINE GESTION
Société Civile Immobilière
Capital : 100,00€
Siège social à NIMES (30900),
52 Route de Sauve
SIREN 497 997 569 RCS
NIMES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date 1^{er} août 2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, procédé au partage et donné quitus au liquidateur (Monsieur Willy SOJA), pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôtures seront déposés au RCS de NIMES.

Pour avis et mention,
La gérance

N° L03385

SC DIAM PLAISANCE
Société Civile
Capital : 10.000,00€
Siège social à NIMES (30000),
13 Rue Général Perrier
SIREN 853 758 936 RCS
NIMES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date 2 août 2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, procédé au partage et donné quitus au liquidateur (Monsieur Jean-David RAYMOND), pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôtures seront déposés au RCS de NIMES.

Pour avis et mention,
La gérance

N° L03461

AFM GENIE CLIMATIQUE
SARL au capital de 1 500 €
Siège social :
6 rue du Faubourg du 12 Avril
30220 AIGUES MORTES
RCS de NIMES n°822 156 196

L'assemblée générale ordinaire du 30/06/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MATELL Frédéric de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

Pour avis
Le liquidateur

N° L03381

SYCAMAGE
EURL au capital de 100 €
Siège social : 2 rue de l'Avenir
30300 JONQUIERES ST
VINCENT
RCS de NIMES n°913 092 292

L'assemblée générale ordinaire du 04/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme ROUSSEAU Sylvie de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/08/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

Pour avis
Sylvie ROUSSEAU

ADDITIFS RECTIFICATIFS

N° L03363

RECTIFICATIF à l'annonce de modification parue dans Le Réveil du Midi n°2792 du 25/08/2023 concernant la SAS AGRI PM, il fallait lire : «L'AGE du 13/01/2023 prend acte de la démission de M. FRIKAH Youssef de son poste de Président et décide de nommer en remplacement M. EL FARISSI Khalid, qui quitte son poste de Directeur Général sans successeur, à compter du 13/01/2023. Modification au RCS de NIMES». Le reste sans changement.

Recevez chaque semaine
le Réveil du Midi
45 € l'année
Règlement à Réveil du
Midi, 43 Bd Gambetta
30000 NIMES
Tél. 04.66.76.18.90
Fax. 04.66.76.18.91.
annonce@lereveildumidi.fr
lereveildumidi.fr

Bouclage jeudi à 16h parution le vendredi
règlement CB :
par téléphone ou sur www.lereveildumidi.fr

TRIBUNAL

N° L03364

MAITRE PIERRE JULIEN
MANDATAIRE JUDICIAIRE
3 Boulevard Amiral Courbet
BP 10001
30006 NIMES CEDEX 4

AVIS DE DEPOT DES RELEVES DE CREANCES SALARIALES AU GREFFE Du Tribunal de Commerce de Nîmes

Liquidation Judiciaire :
GRIF INGENIERIE SARL
10-12 Rue du Midi
30130 PONT SAINT ESPRIT
Jugement du 13 Juin 2023
Les salariés concernés peuvent saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, conformément à l'article L 625-1 du Code de Commerce.

N° L03365

MAITRE PIERRE JULIEN
MANDATAIRE JUDICIAIRE
3 Boulevard Amiral Courbet
BP 10001
30006 NIMES CEDEX 4

AVIS DE DEPOT DES RELEVES DE CREANCES SALARIALES AU GREFFE Du Tribunal de Commerce de Nîmes

Liquidation Judiciaire :
PAGES TERRASSEMENT SARL
1173 Route Nationale
30330 CONNAUX
Jugement du 31 mai 2023
Les salariés concernés peuvent saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, conformément à l'article L 625-1 du Code de Commerce.

N° L03370

MAITRE PIERRE JULIEN
MANDATAIRE JUDICIAIRE
3 Boulevard Amiral Courbet
BP 10001
30006 NIMES CEDEX 4

AVIS DE DEPOT DES RELEVES DE CREANCES SALARIALES AU GREFFE Du Tribunal de Commerce de Nîmes

Liquidation Judiciaire simplifiée :
COMME AVANT SARL
93 Grand Rue
30640 BEAUVOISIN
Jugement du 21 juin 2023
Les salariés concernés peuvent saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, conformément à l'article L 625-1 du Code de Commerce.



Commune de CASTILLON-DU-GARD AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA REVISION GENERALE DU PLU

Par arrêté en date du 04/09/2023, Madame le Maire de la Commune de CASTILLON-DU-GARD a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du PLU de la Commune.

L'enquête se déroulera en Mairie de Castillon-du-Gard, siège de l'enquête, du 25/09/2023 à 8h00 au 27/10/2023 à 12h00. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de CASTILLON-DU-GARD et mis à la disposition du public pendant 32.5 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- à la mairie sur support papier
- sur le site internet de la commune www.castillondugard.fr, rubrique : «Urbanisme /PLU/Révision du PLU en cours»
- sur le site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plu-castillondugard-web/>

Il pourra consigner ses observations jusqu'au 27/10/2023 à 12h00 :

- par écrit, sur le registre d'enquête déposé en mairie
- par courrier à l'attention de M. le commissaire-enquêteur – « Révision générale du PLU – Mairie de Castillon-du-Gard – 11 Place du 08 Mai 1945 – 30210 CASTILLON -DU-GARD » (cachet de la poste faisant foi)
- sur le registre dématérialisé sécurisé par courriel à l'adresse suivante : plu-castillondugard@democratie-active.fr

M. Michel HOCEDEZ, Professeur de sciences dans l'Education Nationale, retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes, et M. Etienne TARDIOU, commissaire enquêteur suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- Le 25/09/2023, de 8h00 à 12h00
- Le 04/10/2023, de 9h00 à 12h00
- Le 14/10/2023, de 9h00 à 12h00
- Le 27/10/2023, de 9h00 à 12h00. Dernier jour de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CASTILLON-DU-GARD pendant un an :

- Sur le site internet de la commune : www.castillondugard.fr (Rubrique : URBANISME/Révision du PLU)
- Sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plu-castillondugard-web/>



Commune de LA CALMETTE AVIS D'ATTRIBUTION Marché de nettoyage de la commune de La Calmette

- 1) Délégués : Commune de La Calmette
 - 2) Objet : Marché de nettoyage de la commune de La Calmette
 - 3) Type de marché : MAPA
 - 4) Entreprise retenue : SAS OCEAN
- Prestations à prix globale et forfaitaire : 24 480 € HT et 26 928 € TTC,
Prestations à bons de commandes : 14 000 € HT maximum.
Date validité et d'envoi de la publication : 4 septembre 2023, sur la plateforme de téléchargement : <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

Le Pouvoir Adjudicataire,
Jacques DENTEL



Commune de POUZILHAC AVIS DE MARCHE Travaux de création d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux - 1 000 EH

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Pouzilhac
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21300207400010
Code Postal : 30210 - Ville : Pouzilhac
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appele-offre/962507>
Identifiant interne de la consultation : 2023-01

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : Monsieur le Maire - email : commune.pouzilhac@wanadoo.fr
Tél : +33 466371777

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Cf RC
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Cf RC
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Cf RC
Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 16 Octobre 2023 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de création d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux - 1 000 EH.

CPV - Objet principal : 45232420

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Pouzilhac

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Mots descripteurs : Station d'épuration (travaux).

Section 5 : Lots

Description du lot n° 1 : Création d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux - 1 000 EH - Rééquipement du poste de relevage

Mots descripteurs : Station d'épuration (travaux).

CPV - Objet principal : 45232420.

Estimation de la valeur hors taxes du lot n° 1 : 950000 Euros

Lieu d'exécution du lot n° 1 : Commune de Pouzilhac

Description du lot n° 2 : Réseaux de refoulement des eaux usées

Mots descripteurs : Station d'épuration (travaux).

CPV - Objet principal : 45232411.

Estimation de la valeur hors taxes du lot n° 2 : 330000 Euros

Lieu d'exécution du lot n° 2 : Commune de Pouzilhac

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis : 07 Septembre 2023

NOUVEAU !

L'ACTUALITÉ
DU GARD
ENTRE
VOS MAINS



Téléchargez
gratuitement notre
application





Commune de LAUDUN-L'ARDOISE
AVIS D'ATTRIBUTION
 Création, mise en conformité et maintien
 du niveau de performance de la
 signalisation horizontale

M. Yves CAZORLA - MAIRE - 144 Place du 6 Juin 1944 30290 LAUDUN L'ARDOISE
 mël : correspondre@aws-france.com - web : <http://www.laudunlarquoise.fr>
 SIRET 21300141500016
Objet : Création, mise en conformité et maintien du niveau de performance de la signalisation horizontale
Référence acheteur : MAPA 2304
Nature du marché : Travaux
 Procédure adaptée
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 04/09/23
Marché n° : 2304
 AXIMUM, 340 Av des Bigos, 34740 VENDARGUES
Montant indéfini
 Envoi le 05/09/23 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://marches-publics.info>



**SCP G. LAICK - H.L. ISENBERG -
 J.C. JULLIEN - J.J SAUNIER**
 AVOCATS A LA COUR
 3 Rue Monjardin - NIMES
 TEL. 04.66.21.71.97 - FAX 04.66.21.66.73
 Courriel : avocats@scp-lib.fr
<https://www.lijs-avocats.com/>

**VENTE SUR LICITATION
 AUX ENCHERES PUBLIQUES
 EN UN SEUL LOT**

Une maison d'habitation de type T 3 en rez-de-chaussée constituant le lot 46 et les 102/10006 èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et un parking constituant le lot 144 et les 2/10006 èmes de la propriété du sol et des parties communes générales d'une copropriété horizontale dénommée «Résidence Les SENIORIALES» sise sur la Commune de ROCHEFORT DU GARD (30650) 3745 route d'AVIGNON, cadastrée section BC n°116 d'une contenance de 4 ha 40 a 29 ca


SUR LA MISE A PRIX de QUATRE VINGT DEUX MILLE EUROS (82 000 €)
 avec faculté de baisse du quart, puis de la moitié en cas de carence d'offre, les frais de licitation étant en sus du prix d'adjudication.

ADJUDICATION fixée
 à l'audience des ventes du Tribunal Judiciaire de NIMES du
JEUDI 26 OCTOBRE 2023 à 9 heures 30
 au Palais de justice de NIMES, bd des Arènes

**VISITE ASSUREE par la SCP PELERIAUX
 GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX
 CHEIKH-BOUKAL**
 Commissaires de justice associés à NIMES
 le **LUNDI 2 octobre 2023 de 10 h à 12h**

Enchères uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES et sur justification de la consignation entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NIMES d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3 000 €. Le cahier des charges peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de NIMES, Palais de Justice, Bd des Arènes et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

**Appels d'offres avec DCE
 plateforme :**
<http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>



Commune de SAINT BONNET DU GARD
MAPA
ASSURANCE COLLECTIVITE 2024

La commune de SAINT BONNET DU GARD lance la consultation à procédure adaptée pour le **renouvellement de l'assurance collectivité.**
Le marché présente 5 lots :
 - Dommages aux biens mobiliers et immobiliers
 - Responsabilité civile
 - Flotte véhicules
 - Protection juridique
 - Protection fonctionnelle
L'ensemble des documents sont disponibles sur la plateforme DEMATIS e-marchespublics.
Les candidatures et le dépôt des offres se font sur la plateforme DEMATIS.
Pas de remise des offres par voie papier
Durée de la consultation : du 04 septembre 2023, 12h00 au 13 octobre 2023, 12h00



**SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL
 & ASSOCIES (AARPI ERGAOMNES Avocats)**
 Avocat au barreau de NIMES
 28, rue Ruffi 30000 NIMES
 Tel : 04.66.67.69.34 - Courriel : csm2@ergaomnes.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
 SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
 EN DEUX LOTS**
 Suite à Ordonnance du Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de NIMES du 16 février 2023

1ER LOT
**A NIMES (GARD) : 177 Route de Beaucaire
 «Lieu dit Grezan»**
 Parcelle de terre cadastrée Section LM n° 26 de 04a87ca
Sur la mise à prix de : 20.000 € (vingt mille euros)
 avec faculté de baisse du quart (15.000 €),
 puis de moitié (7.500€)

2EME LOT
A BOUILLARGUES (GARD) :
**440B Chemin des Canaux – Petit Mas de la Pierre
 « Lieu dit LAPIERRE ET CONDAMINE »**
 Parcelles de terre sur lesquelles est édifié un mazet
Sur la mise à prix de : 45.000 €
(quarante-cinq mille euros)
 avec faculté de baisse du quart (33.750 €),
 puis de moitié (16.875 €)

OUTRE LES CHARGES
Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution (Saisies Immobilières) du Tribunal Judiciaire de NIMES, au Palais de Justice, Boulevard des Arènes, du :
JEUDI 26 OCTOBRE 2023 à 9h30

**Visite du bien sur BOUILLARGUES
 assurée par la SCP TARDY & DAUZET,
 Commissaires de Justice à BAGNOLS SUR CEZE
 (Tél. 04.66.89.52.18)
 Le mardi 17 octobre 2023 de 14h00 à 15h00**

Le cahier des charges et des conditions de vente dressé par Maître Raphaëlle Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque rédigé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES (RG N° 23/00060). Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES (www.ergaomnes-avocats.fr ; www.avoventes.fr).



PREFETE DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**INFORMATION DU PUBLIC
AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITÉ
PUBLIQUE ET PARCELLAIRE
COMMUNE DE SAUMANE**

Par arrêté préfectoral en date du 7 août 2023, des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire en vue de l'expropriation par l'État d'un bien exposé à un risque naturel majeur d'inondation, situé au lieu-dit Le Capou sur les parcelles cadastrées A 642 à 644 et A 646 seront ouvertes à la mairie de Saumane pendant 17 jours consécutifs, du lundi 4 septembre 2023 à 14h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 20 septembre 2023 à 11h30 (heure de clôture de l'enquête).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés durant cette période à la mairie de Saumane, où il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Gard www.gard.gouv.fr.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, sous le présent timbre «Expropriation d'un bien exposé à un risque naturel majeur - mairie de Saumane - 2815, route de la Vallée Borgne 30125 SAUMANE».

Mme Brigitte BELLACICCO nommée commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes siègera à la mairie de Saumane. Elle y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 4 septembre 2023 de 14h00 à 17h30,
- le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 20 septembre 2023 de 8h30 à 11h30.

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au préfet du Gard dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant la durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Saumane et en préfecture du Gard et sera publié sur son site internet www.gard.gouv.fr



PREFETE DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**INFORMATION DU PUBLIC
AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITÉ
PUBLIQUE ET PARCELLAIRE
COMMUNE DE NÎMES**

Par arrêté préfectoral en date du 7 août 2023, des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire en vue de l'expropriation par l'État d'un bien exposé à un risque naturel majeur d'inondation, situé 102, impasse Puits de Fontanne sur les parcelles cadastrées CE 574, CE 575 et CE 699, seront ouvertes au Service Foncier de la Ville de Nîmes pendant 17 jours consécutifs, du lundi 4 septembre 2023 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 20 septembre 2023 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés durant cette période Service Foncier de la Ville de Nîmes (Services Techniques de la Ville de Nîmes - 152, avenue Robert Bompard - 30000 NÎMES), où il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (8h00-12h00 / 14h00 / 17h00). Le dossier d'enquête est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Gard www.gard.gouv.fr.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, sous le présent timbre : «Expropriation d'un bien exposé à un risque naturel majeur - Service Foncier - Services Techniques de la Ville de Nîmes - 152, avenue Robert Bompard - 30000 NÎMES».

M. Philippe GRAILHE nommé commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes siègera à la mairie de Nîmes. Il y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 4 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 12 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 20 septembre 2023 de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au préfet du Gard dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant la durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Nîmes et en préfecture du Gard et sera publié sur son site internet www.gard.gouv.fr



Commune d'ANDUZE
AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

**RENOVATION DU GYMNASSE JEAN-LOUIS MAURIN
RELANCE LOT 8 : ELECTRICITE, CHAUFFAGE**

Mme GENEVIEVE BLANC - Maire - Hôtel de Ville - Plan de Brie 30140 ANDUZE - SIRET 21300010200011

L'avis implique un marché public

Groupement de commandes : Non

Objet : RENOVATION DU GYMNASSE JEAN-LOUIS MAURIN

Relance des lots infructueux

Type de marché : Travaux

Mode : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 30140 ANDUZE

Durée : 7 mois

Code CPV principal : 45212000 - Travaux de construction de bâtiments destinés aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'hébergement et de restaurants

Forme Prestation divisée en lots : Oui

Les variantes sont exigées : Non

Lots N° 8 : ELECTRICITE, CHAUFFAGE

Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat énoncés dans le RC

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Visite facultative sur inscription auprès de Marion Alonzo (par téléphone ou email - Tél. 04.66.61.58.74 ou marion-alonzo@mairie-anduze.com)

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le RC

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Remise des offres le 07/09/2023 à 12h00 au plus tard

Cette consultation bénéficie du Service DUME

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.



Commune de CALVISSON
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
ALIENATION DU CHEMIN DU RÉSERVOIR

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur l'aliénation d'un chemin dit « chemin du Réservoir » sur la commune de Calvisson du lundi 4 septembre 2023 au lundi 25 septembre 2023, soit pendant 21 jours consécutifs.

Monsieur Vincent ALLIER a été désigné commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Calvisson pendant la durée de l'enquête, du 4 septembre au 25 septembre inclus :

- Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Ville de Calvisson - Mairie - 1 rue de la Mairie 30420 CALVISSON, siège de l'enquête publique ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique@calvisson.com

Le dossier sera mis à la disposition du public sur le site internet de la commune « calvisson.com »

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la mairie de Calvisson.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Calvisson pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 4 septembre 2023 de 9H00 à 12H00
- Mercredi 13 septembre 2023 de 16H00 à 19H00
- Lundi 25 septembre 2023 de 14H00 à 17H00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Calvisson et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'aliénation du chemin. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie ROCHE, à la mairie de Calvisson s.roche@calvisson.com

Certifié exact MC Dejax

AGRICULTURE

Problèmes agricoles et satisfactions

Avec la rentrée, il est temps de faire table rase sur les problèmes agricoles du département. Le bureau de la Chambre d'agriculture a rencontré six parlementaires gardois. L'agriculture dans le Gard, quatrième département bio de France, serait menacée par des problématiques liées à la gestion de l'eau et au contexte économique défavorable.



© GG

Les députés Yohan Gillet (RN, 1^{er} circo), Nicolas Meizonnet (RN, 2^e circo), Philippe Berta (MoDem, 6^e circo) et Pascale Bordes (RN, 3^e circo, représentée par son attaché, et les sénateurs Denis Bouad [PS] ou encore Laurent Burgoa [LR] recueillent les doléances d'agriculteurs face à eux. Cette réunion est l'occasion annuelle d'évoquer les menaces qui pèsent sur le secteur. Gestion de l'eau, calamités climatiques [notamment la salinité des sols en Camargue], préservation du foncier, mais aussi le contexte économique défavorable nuisent à notre agriculture. « Une pépite en danger », c'est de cette façon que la Chambre d'agriculture présente le département. « Qu'est-ce qu'on plantera plus tard avec le changement climatique ? Quelle irrigation pour demain et comment on irrigue ? L'enjeu c'est de nourrir les Français » a mis de l'avant l' élu Michel Allemand. Vice-présidente de la chambre, Delphine Fernandez, en rajoute une couche en indiquant que des agriculteurs aimeraient se tourner vers de nouvelles plantations, plus adaptées aux problématiques du moment, mais que l'Etat ne les aide pas. Au contraire, « tout est tellement réglementé ». Avant ces échanges parfois alarmistes, le bilan 2023 est présenté. La production de pêches et d'abricots a connu un début de saison difficile climatique-

ment. L'humidité a par la suite provoqué une cueillette exceptionnelle favorisant l'engorgement du marché, déjà sous la pression de la concurrence étrangère. Côté vin, la production de l'année est correcte. « Sauf aléa climatique de dernière minute, le volume de production devrait avoisiner 3,2 millions d'hectolitres, un volume quasi normal, alors que 2022 était une petite année », lit-on dans le bilan de l'institution. Ce dernier précise que le Gard serait le département d'Occitanie qui s'en sortira sûrement le mieux cette année.

La production de riz de la campagne 2022/2023 « restera dans les annales ». Selon la maison de l'Agriculture, la sécheresse précoce a fait des dégâts, bloquant notamment la croissance du riz. « Les pluies abondantes à partir de mi-mai n'ont rien compensé ». Le rendement de l'année est, dans l'ensemble, inférieur aux moyennes quinquennales. La maison de l'agriculture ajoute que le devenir de la production de céréales est incertain dans le département. Prenant des notes, les élus présents se sont montrés à l'écoute. L'agriculture représente une part importante de l'économie du Gard. Fort de 5112 exploitations agricoles, le secteur pèse 759 millions d'euros en 2022. Sur cette somme, la production de vin rapporte à elle seule 316 millions d'euros.

Geoffrey Gaye

Gard : Le retour du grand méchant loup



© GG

La nature n'est pas toujours l'amie des agriculteurs : spécifiquement quand on parle de loups. Lors de la rencontre entre parlementaires et représentants locaux de la profession, ces derniers ont souligné certains faits. L'objectif : sensibiliser avant la rédaction du plan Loup 2024-2029. « La ruralité est en grave danger », indique l'institution. Magali Saumade, présidente de la Chambre d'agriculture du Gard a elle aussi déclaré les attendre sur de nombreux sujets dont le premier celui du loup. En juillet 2023, les syndicats avaient claqué la porte d'un groupe de travail. En cause ? L'annonce de la préfète de la diminution de la population de loups pour 2023. Selon eux, cette annonce est « un mépris de leur travail ».

Les attaques en hausse

« Les attaques des troupeaux croissent depuis le début de l'année de 16% par rapport à 2022 et les dégâts sur les troupeaux ont augmenté de plus de 20% l'année dernière ». La Maison de l'agriculture avance d'une augmentation de 114% de la population de loups depuis 2018. Les éleveurs dénoncent le désengagement de l'État à se doter des moyens d'effectuer un comptage réel de la population de loups. « Cette carence de l'État qui bénéficie aux loups au détriment des éleveurs, de leur outil de travail et de leur vie est intolérable ». La rédaction du Plan Loup 2024-2029 inquiète. « Il est indispensable que les pouvoirs publics se ressaisissent d'urgence du dossier et préparent un plan national d'actions pour la sauvegarde de l'élevage. », précise le communiqué. Parmi les revendications : la mise en place d'un seul tir de défense, sans plafond de destruction et doter les éleveurs et les chasseurs de lunettes à visée nocturne.

Geoffrey Gaye

Le château d'Aujac parmi les 100 sites retenus pour le Loto du patrimoine

Ce lundi 4 septembre, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, et Stéphane Bern ont dévoilé les 100 projets sur sites culturels retenus pour l'édition 2023 de la mission Patrimoine (1 par département). Parmi eux, le château d'Aujac : construit entre le 13e et le 17e siècle, l'édifice situé au nord du département du Gard fait l'objet d'une opération de restauration après avoir été endommagé...



© Association du château d'Aujac

Une nouvelle tombe à pic pour Marlène Léautier, la propriétaire du château et vice-présidente de l'association du château d'Aujac, à quelques jours des Journées du patrimoine.

« Plus que contente de cette nouvelle, c'est le père Noël de décembre avant l'heure » se réjouit la maîtresse des lieux. Pour la mission de sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine (soutenue par le ministère de la Culture et la FDJ), le château du Cheylard, dit château d'Aujac, inscrit aux Monuments historiques (classement de 1949), propriété privée rachetée par la famille Rigal en 1795 (au moment de la vente en bien national à la Révolution française), va pouvoir bénéficier d'un important soutien financier, dans le cadre du Loto du patrimoine* annoncé du 04 au 16 septembre.

*La FDJ proposera sept tirages Loto, les 4, 6, 9, 11, 13 et 16 septembre, les participants auront accès à un tirage

Loto d'un montant de 2 millions d'euros (Sur chaque grillée jouée, l'État reverse 0,54 € à la Fondation du patrimoine). Le super loto (13 millions €) aura lieu le 15 septembre, J-1 avant les Journées du patrimoine.

« Le château est habité à l'année par Marlène Léautier qui compte sur sa nièce pour le reprendre.

« Je reconnais cette volonté de ma famille d'avoir toujours essayé de conserver le château », bien qu'à cette époque, cette famille d'agriculteurs acquiert l'édifice non pas pour le château en lui-même mais pour le domaine, "l'exploitation agricole". Aujourd'hui la vie au château "fonctionne sur un trépied" explique M. Léautier, chapeautée par deux historiens : Soline Anthore-Baptiste, présidente de l'association, et Nicolas Baptiste, qui gère tout ce qui est animation, gestion du site, médiation culturelle..."

“Un risque d'effet boule de neige sur la fréquentation du site”

Pour cette sélection, l'association a minutieusement suivi le parcours officiel, "un long parcours pour participer, il faut que la Drac se porte garante de votre projet"; en termes de retombées « effectivement ça risque de faire un effet boule de neige au niveau de la participation aux visites et aux animations » reconnaît la propriétaire.

Conjointement avec la fondation du patrimoine, l'association avait lancé un crowdfunding en ligne, après une "mini catastrophe" qui a finalement permis « avec un architecte du patrimoine et l'aide de la Drac Occitanie, de faire l'état des lieux des travaux à réaliser pour conserver l'état du bâtiment », compte tenu de la nécessaire consolidation et restauration d'une partie du château (dommages sur la tour ronde suite aux intempéries, c'est la partie la plus récente du 17e siècle).

La première tranche des travaux est estimée à environ 320 000 euros, concerne la tour ronde, la partie manoir, la consolidation générale de l'édifice c'est 3-4 millions d'investissement global. « Nous connaissons le montant alloué en fin d'année, quand le loto aura eu lieu ». Lancement des travaux prévu début 2024, espère la propriétaire, « le fait d'être sélectionné nous permet d'envisager ces premières restaurations avec beaucoup plus de confort ». Pour le Président de la Fondation du Patrimoine, Guillaume Poitrinal : « Ces monuments, répartis sur des territoires ruraux de 100 départements, vont être sauvés de la ruine et de l'oubli ».

Des visites spéciales pour les Journées du patrimoine

« Grâce à l'association qui entoure la famille », le site est ouvert en période estivale tous les jours sauf les lundis, et actuellement tous les dimanches. Ouvert pour les Journées du patrimoine, l'association d'une trentaine de membres organise des visites inédites samedi et dimanche après midi, la propriétaire promet « des visites très spéciales du château revu à la lumière de la pop culture (...) c'est tout ce que notre imaginaire collectif a pu donner en série, fiction, sur l'idée du château », elles seront guidées par trois historiens passionnés.

« A très court terme, nous espérons que les journées du patrimoine remettront le château d'Aujac dans la liste des sites à visiter autour de chez soi », confie la propriétaire à propos de son « bébé de pierre ». « On aimerait à la fois attirer ou au moins retrouver une fréquentation d'avant-Covid, mais on n'est pas dans une politique de tourisme de masse, on préfère s'impliquer dans le slow-tourisme, autrement dit accueillir le public en prenant le temps, garder une activité à taille humaine ».

Gaëlle Ohan